

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse

Evaluation de la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs de la ressource en eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

Plan de la présentation

❑ **Contexte et méthodologie**

- *La politique évaluée*
- *Méthodologie*
- *Structuration de l'évaluation*

❑ **Principaux résultats**

❑ **Les recommandations**

- *Les éléments de contexte sur le 11^{ème} programme*
- *Les recommandations pour le bassin Rhône Méditerranée*
- *Les recommandations pour la Corse*

La politique évaluée

SDAGE 2010

CARTE 7-D : Equilibre quantitatif relatif aux prélèvements

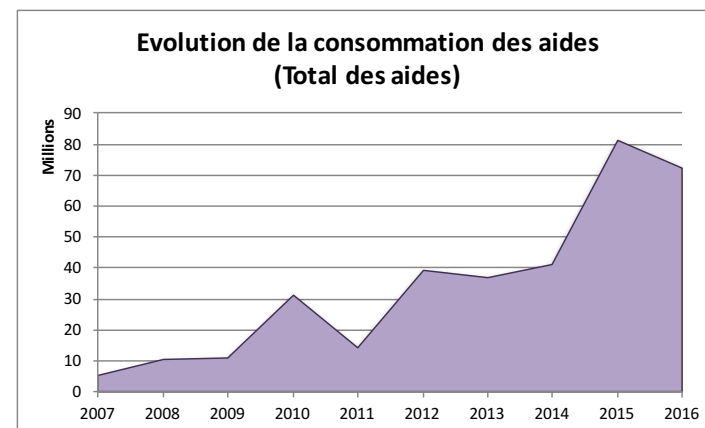
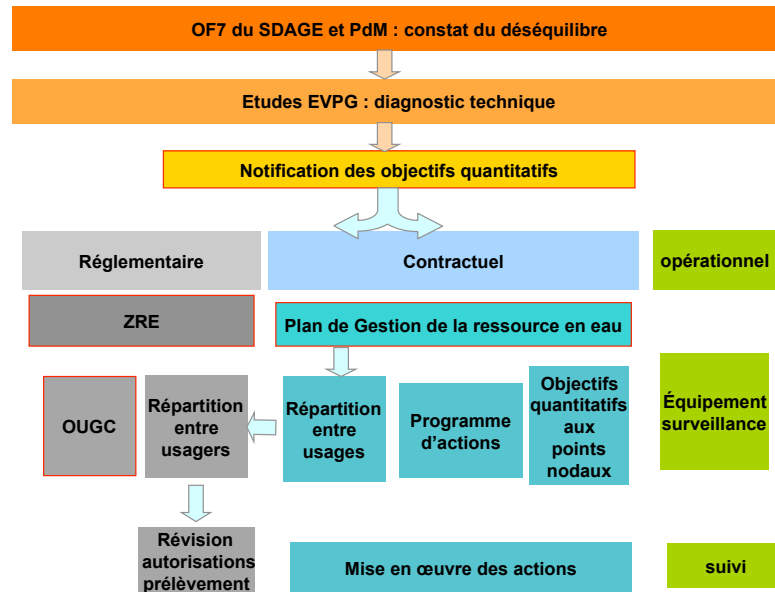
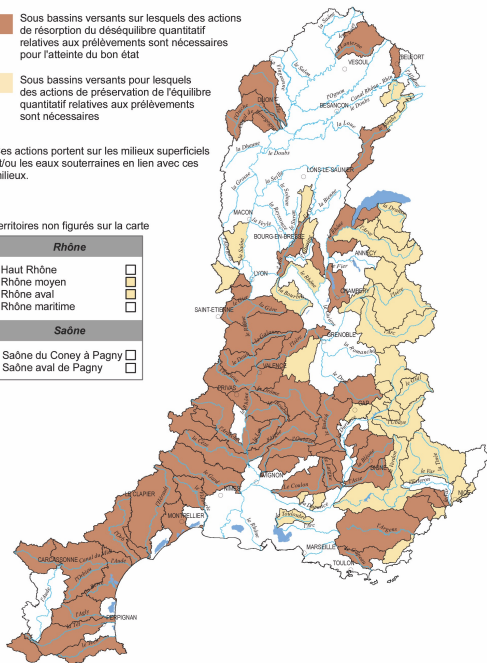
- Sous bassins versants sur lesquels des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état
- Sous bassins versants pour lesquels des actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires

Ces actions portent sur les milieux superficiels et/ou les eaux souterraines en lien avec ces milieux.

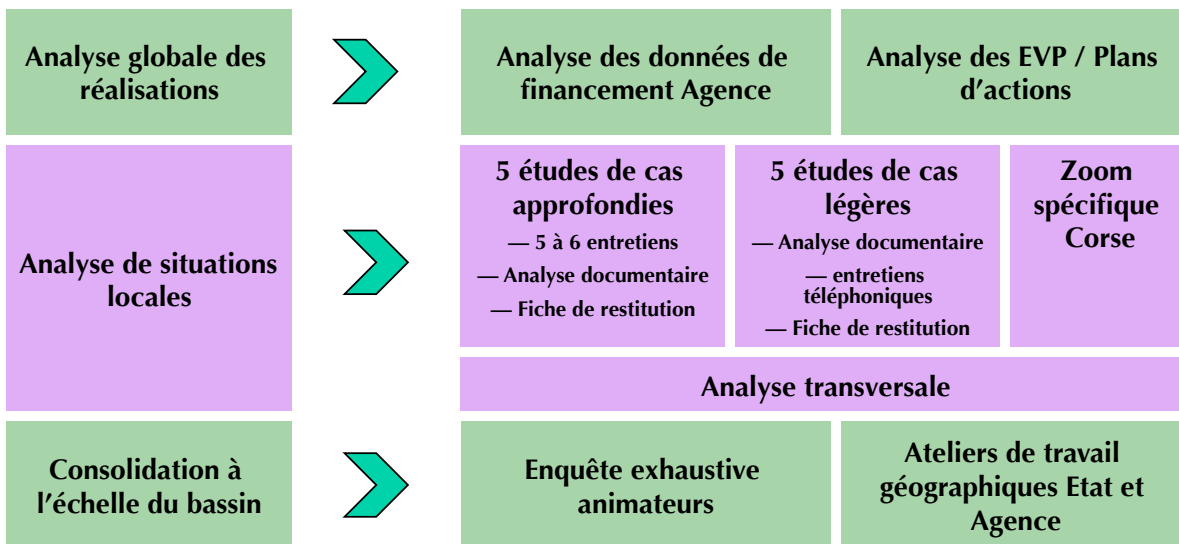
Territoires non figurés sur la carte

- | Rhône | |
|------------------------|--------------------------|
| Haut Rhône | <input type="checkbox"/> |
| Rhône moyen | <input type="checkbox"/> |
| Rhône aval | <input type="checkbox"/> |
| Rhône maritime | <input type="checkbox"/> |
| Saône | |
| Saône du Conay à Pagny | <input type="checkbox"/> |
| Saône aval de Pagny | <input type="checkbox"/> |

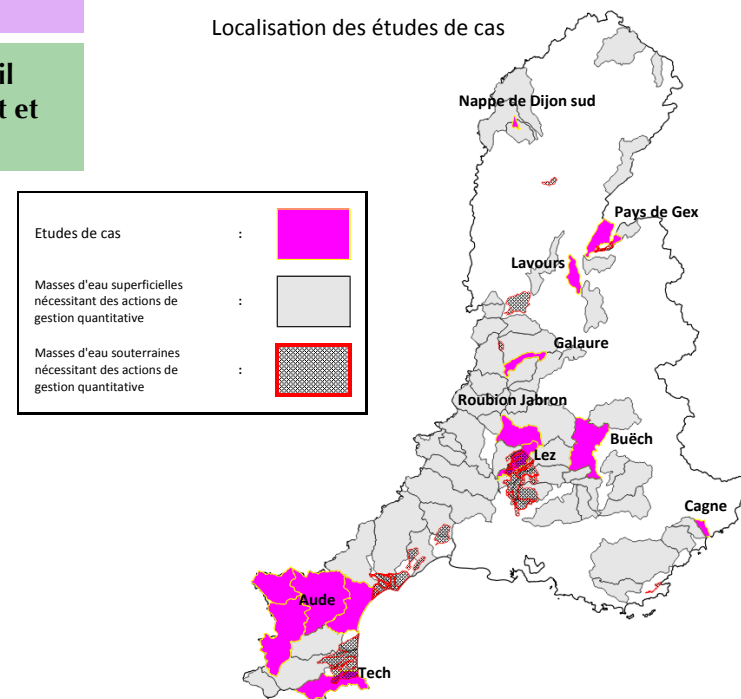
SDAGE et programme de mesures Rhône-Méditerranée 2010-2015



La méthodologie de l'évaluation

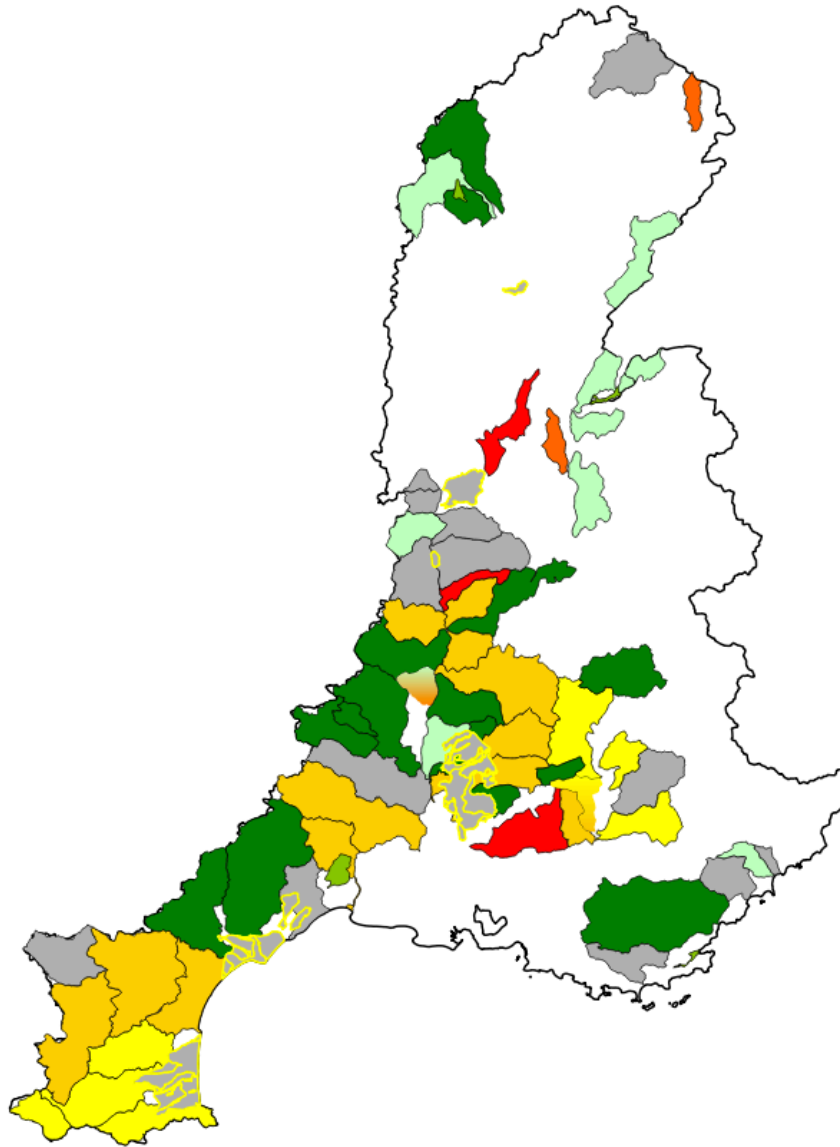











Localisation des études de cas



La méthodologie de l'évaluation

Panorama des territoires en déséquilibre



Groupe 1 :	BV avec ou sans nappes d'accompagnement, proches de l'équilibre, avec usage AEP dominant, ruraux ou mixtes	:	
Groupe 7 :	Nappes, plutôt proches de l'équilibre, avec usage AEP dominant : 4 territoires	:	
Groupe 4 :	BV ruraux, avec ou sans nappes d'accompagnement, proches de l'équilibre, avec usage AEP et agricole	:	
Groupe 2 :	BV ruraux avec usage agricole dominant et en déséquilibre plutôt fort	:	
Groupe 3 :	BV ruraux, avec ou sans nappes d'accompagnement, plutôt en déséquilibre fort, avec usage AEP et agricole	:	
Groupe 5 :	BV avec ou sans nappes d'accompagnement, plutôt en déséquilibre fort, avec usage AEP et industrie, ruraux ou mixtes	:	
Groupe 6 :	BV avec ou sans nappes d'accompagnement, plutôt en déséquilibre fort, avec usage AEP, agricole et industrie, ruraux	:	
	Masse d'eau superficielle	:	
Groupe 8 :	Territoires « atypiques » non regroupés (nappes, urbains,...)		
	Masse d'eau souterraine	:	

Structuration de l'évaluation

- ❑ ***Une question évaluative centrale*** « *Dans quelle mesure la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs sur les bassins RM et de Corse favorise-t-elle un partage équilibré et pérenne des ressources en eau ?* »
- ❑ ***Nécessitant de se mettre d'accord sur les termes :***
 - *Partage équilibré des usages : usages satisfaits (AEP puis autres usages) et milieux préservés*
 - *Pérennité : intégration de l'adaptation au changement climatique, qui passe par une logique de gestion de la demande et non de l'offre*

Structuration de l'évaluation

- ❑ **Dans quelle mesure la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs sur les bassins RM et de Corse favorise-t-elle un partage équilibré et pérenne des ressources en eau ?**
 - ❑ **SQ1. La concertation permet-elle de mettre en place des stratégies locales et des plans d'actions susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs de réduction des volumes prélevables fixés ?**
 - ❑ **SQ2. Certaines solutions mises en œuvre ont-elles un meilleur coût/efficacité et/ou un gain environnemental supérieur ?**
 - ❑ **SQ3. Quels sont les principaux freins et leviers d'efficacité de la politique ?**

Structuration de l'évaluation

Familles de critères d'évaluation	Critères analysés
1. Analyse du processus de concertation	Qualité de l'animation Qualité de l'association des acteurs Degré de partage du diagnostic Degré d'appropriation des stratégies Niveau d'adhésion des acteurs à la démarche Qualité de l'accompagnement par l'Etat et l'Agence
2. Résultats de la démarche	Existence de règles de partage Existence d'un partage équilibré Coût/efficacité des différentes solutions Gain environnemental Prise en compte des enjeux de long terme
3. « Test » de la théorie d'action	Efficacité de la stratégie de ciblage et de priorisation des actions Synergie entre leviers règlementaires et financiers Qualité de l'organisation Etat/Agence pour mettre en œuvre cette synergie Rôle facilitateur ou non des OUGC Incitativité des redevances à réduire les prélèvements Synergies/antagonismes avec les autres politiques de l'eau
4. Perspectives	Mise en place d'un suivi de la stratégie et des actions dans la durée Mise en place de règles de réactualisation périodique de la stratégie Mise en œuvre effective de la réglementation Mise en œuvre effective du plan d'actions

Les principaux résultats de l'évaluation

- ❑ **Dans quelle mesure la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs sur les bassins RM et de Corse favorise-t-elle un partage équilibré et pérenne des ressources en eau ?**
 - ❑ **Préambule sur l'évaluabilité**
 - ❑ **SQ1. La concertation permet-elle de mettre en place des stratégies locales et des plans d'actions susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs de réduction des volumes prélevables fixés ?**
 - ❑ **SQ2. Certaines solutions mises en œuvre ont-elles un meilleur coût/efficacité et/ou un gain environnemental supérieur ?**
 - ❑ **SQ3. Quels sont les principaux freins et leviers d'efficacité de la politique ?**

Les principaux résultats de l'évaluation : Préambule

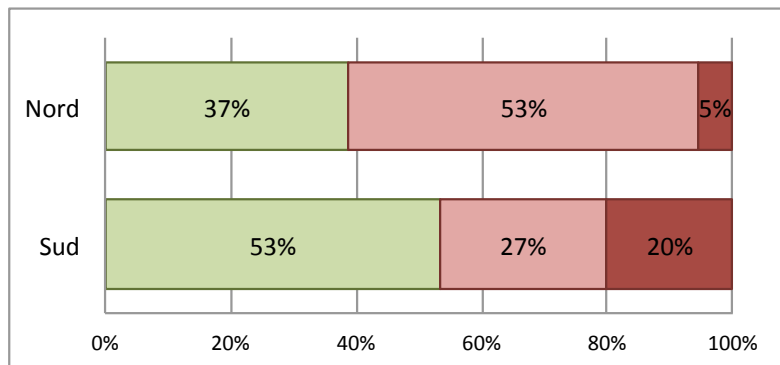
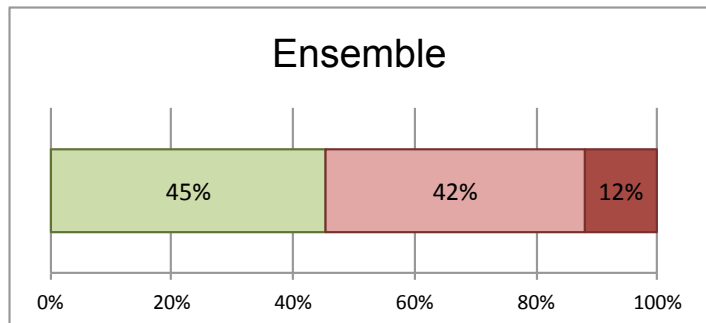
- ❑ **Face à la diversité des contextes et des produits des démarches engagées...**
- ❑ **... Un nécessaire effort de consolidation à l'échelle bassin pour avoir une idée plus précise des résultats**

Les principaux résultats de l'évaluation : SQ1 (concertation)

- ❑ Une indéniable « mise en mouvement »
- ❑ Une avancée « pas à pas », sans garantie d'atteinte de l'objectif de partage équilibré (milieux) et pérenne (enjeux de long terme) dès cette première étape
- ❑ Une avancée plus difficile dans les territoires orphelins
- ❑ Une avancée plus difficile dans les territoires à faible marges de manœuvre
- ❑ Une dynamique engagée plutôt favorable aux économies d'eau « pas ou peu contraignantes », mais fragile !

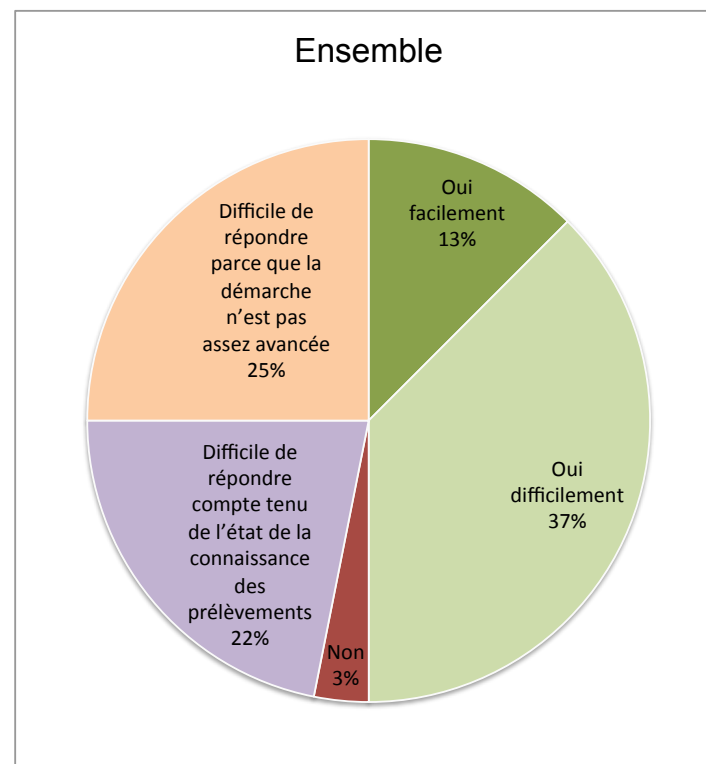
Les principaux résultats de l'évaluation : SQ1 (concertation)

Comment qualifieriez vous l'avancement de la démarche d'élaboration du PGRE ?



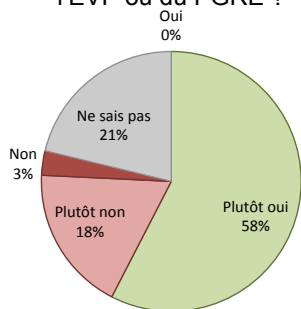
- Facile
- Plutôt facile
- Plutôt difficile
- Très difficile

Considérez-vous que le PGRE adopté / en voie d'élaboration permettra d'atteindre l'objectif fixé de réduction des prélèvements ?

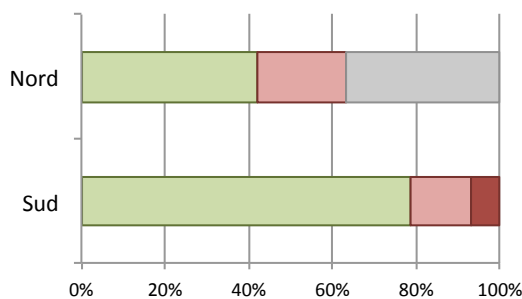


Les principaux résultats de l'évaluation : SQ1 (concertation)

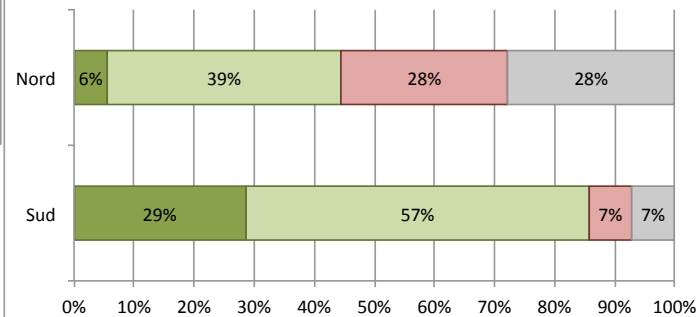
La perception du territoire a-t-elle changée suite à la mise en place de l'EVP ou du PGRE ?



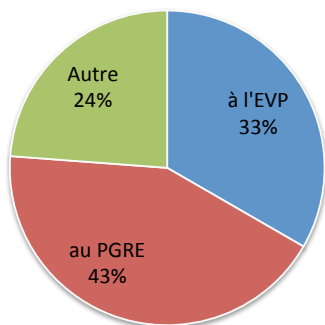
La perception du territoire a-t-elle changée suite à la mise en place de l'EVP ou du PGRE ?



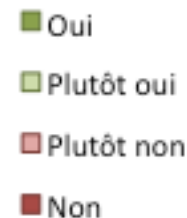
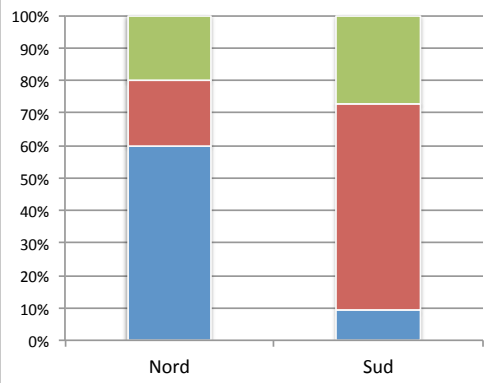
Considérez-vous que le partage des enjeux du PGRE et la concertation sur le territoire aient été suffisants ?



Si oui, est-ce surtout dû :

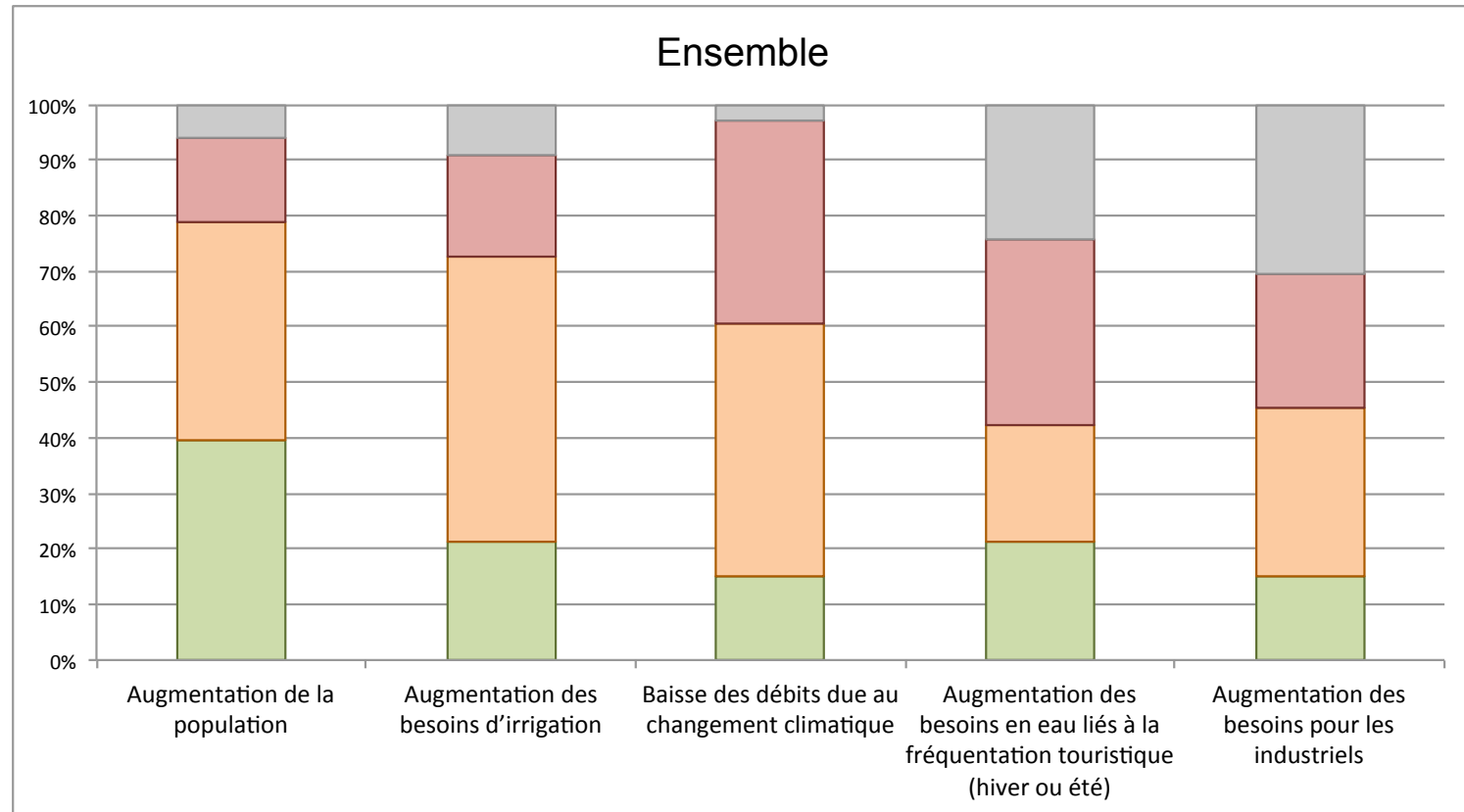


Si oui, est-ce surtout dû :



Les principaux résultats de l'évaluation : SQ1 (concertation)

Considérez-vous que les enjeux de long terme ont été pris en compte dans le PGRE ?

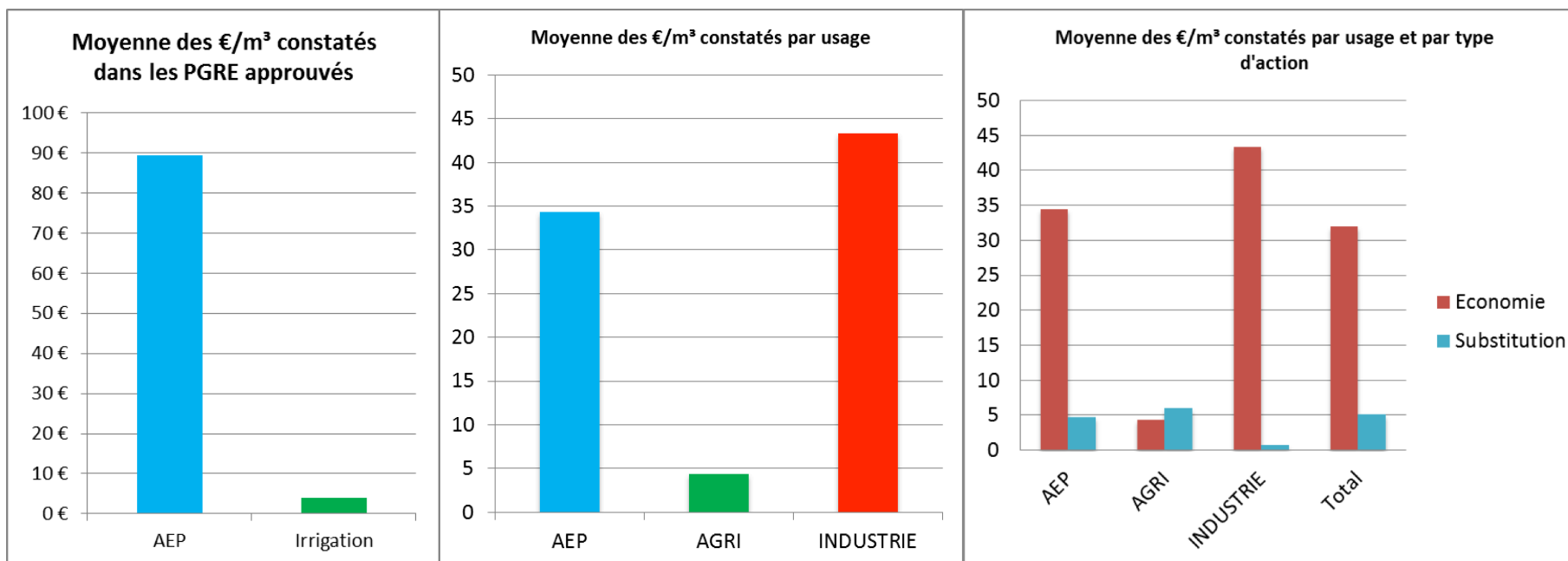


- Sans objet
- Plutôt non
- Plutôt oui, mais pas de façon approfondie
- Oui

Les principaux résultats de l'évaluation : SQ2 (coût/efficacité)

- ❑ Une nette hiérarchie des usages en matière de coût/efficacité des actions : irrigation (gravitaire / non gravitaire ?) / AEP
- ❑ Une forte différenciation des ratios coût/efficacité
- ❑ Un enjeu qui perdure sur la mesure du gain environnemental

Les principaux résultats de l'évaluation : SQ2 (coût/efficacité)



Source : PGRE
Adoptés

Source : BDD
Agence 10P

Source : BDD
Agence 10P



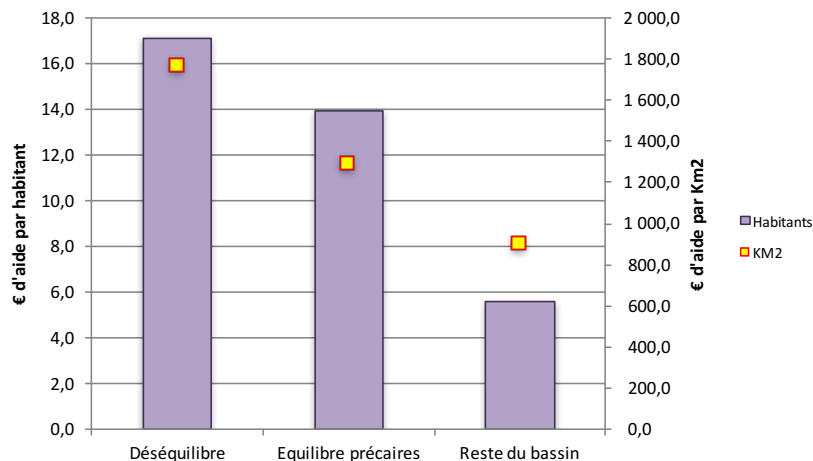
Les principaux résultats de l'évaluation : SQ3 (freins et leviers)

- ❑ Deux leviers essentiels : l'animation et le conditionnement des aides à la réalisation d'un PGRE
- ❑ Le zonage SDAGE est efficace pour orienter les aides, mais sans exclusivité, et en produisant sans doute certains effets d'aubaine
- ❑ Des arrêtés sécheresse utiles à la sensibilisation et à l'entretien de la dynamique
- ❑ Des synergies entre politiques de l'eau non optimisées
- ❑ Une articulation des rôles plutôt bien perçue entre Etat et Agence, mais plus ou moins fonctionnelle sur le terrain et variable selon les binômes DREAL/Délégation
- ❑ Un certain flou sur les responsabilités futures
- ❑ Des doutes exprimées sur la faisabilité de la mise en œuvre de certains leviers réglementaires (contrôle, RAP)

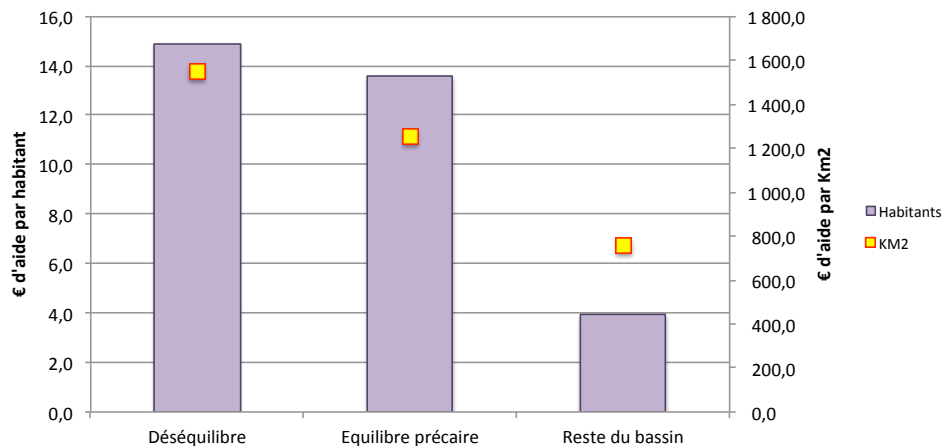


Les principaux résultats de l'évaluation : SQ3 (freins et leviers)

Aide par habitant et par Km2 (selon les territoires du SDAGE 2010 - 2015) (SBV)

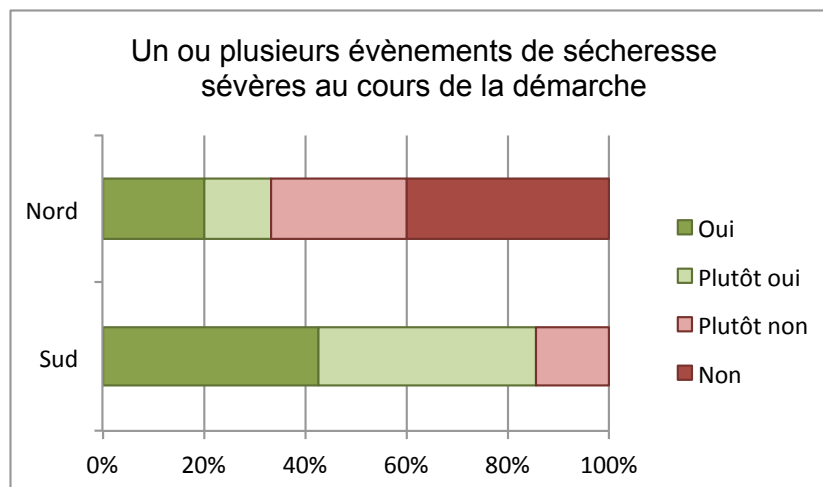
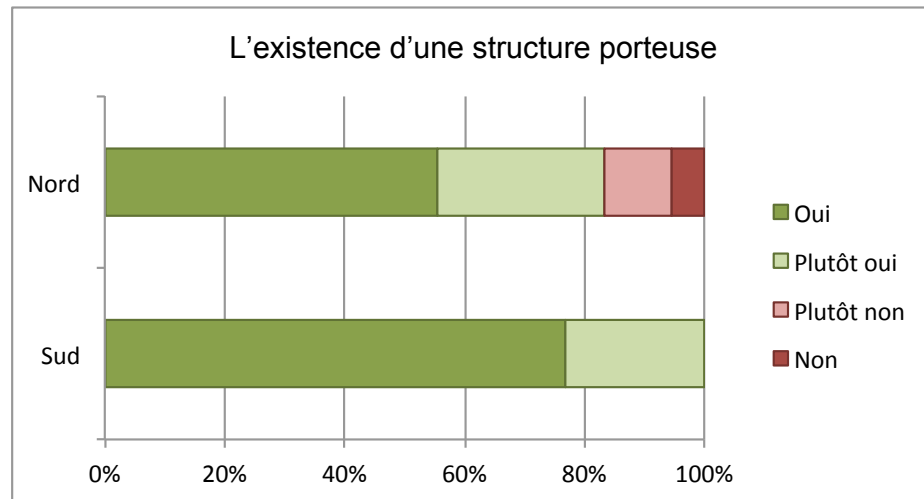
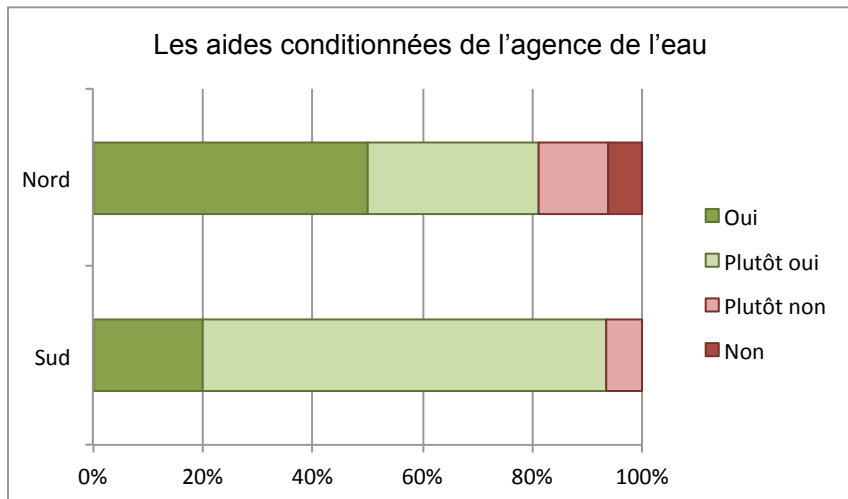


Aide du 9P et 10P par habitant et par Km2 selon le degré de priorité du déséquilibre quantitatif des territoires SDAGE 2010 - 2015 (masse d'eau superficielle)



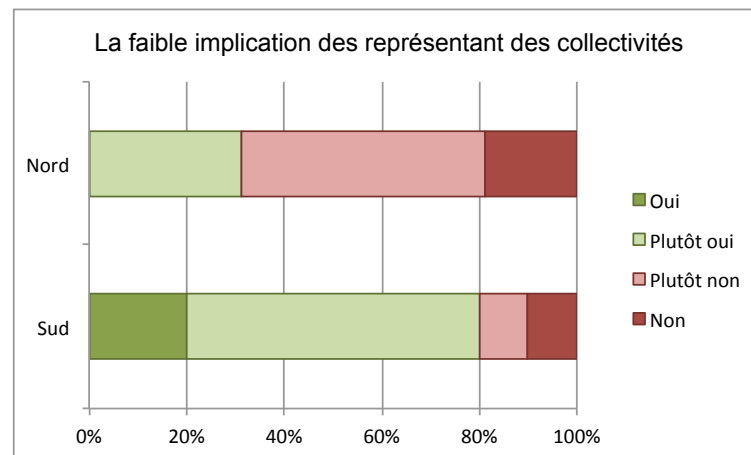
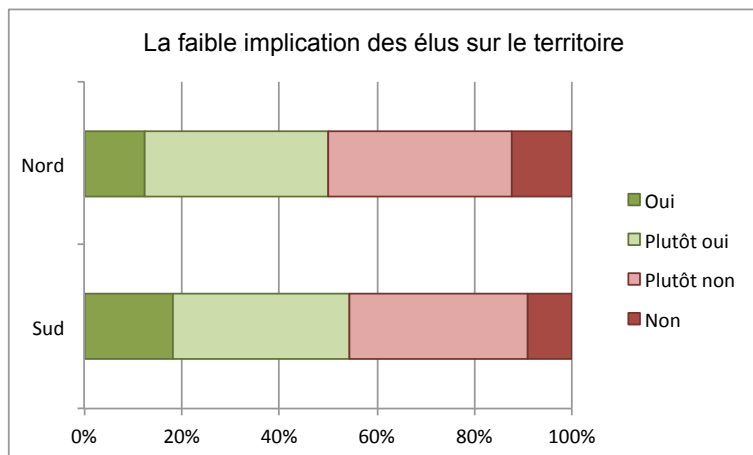
Les principaux résultats de l'évaluation : SQ3 (freins et leviers)

Sur votre bassin, quels ont été les principaux éléments facilitateurs de la démarche PGRE ?

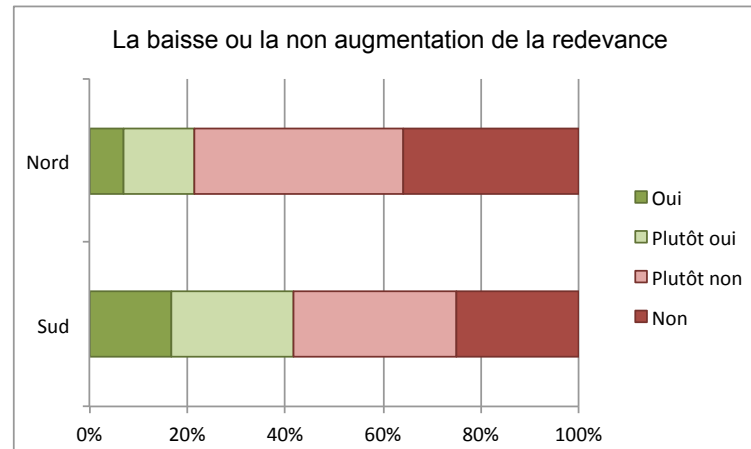
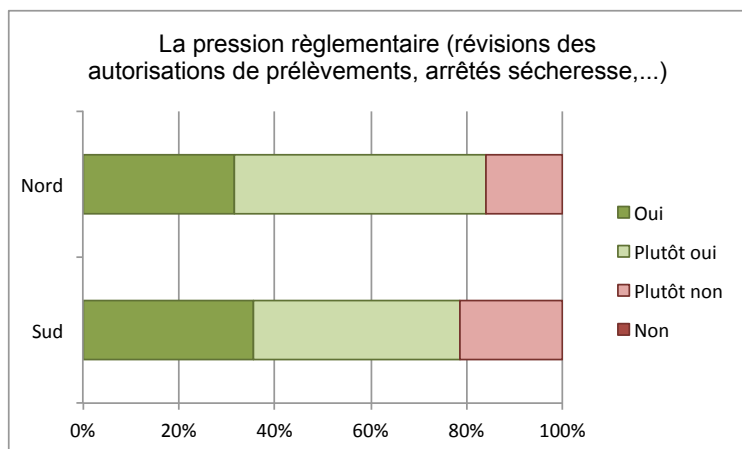


Les principaux résultats de l'évaluation : SQ3 (freins et leviers)

Sur votre bassin, quels ont été les principaux freins à la démarche PGRE ?

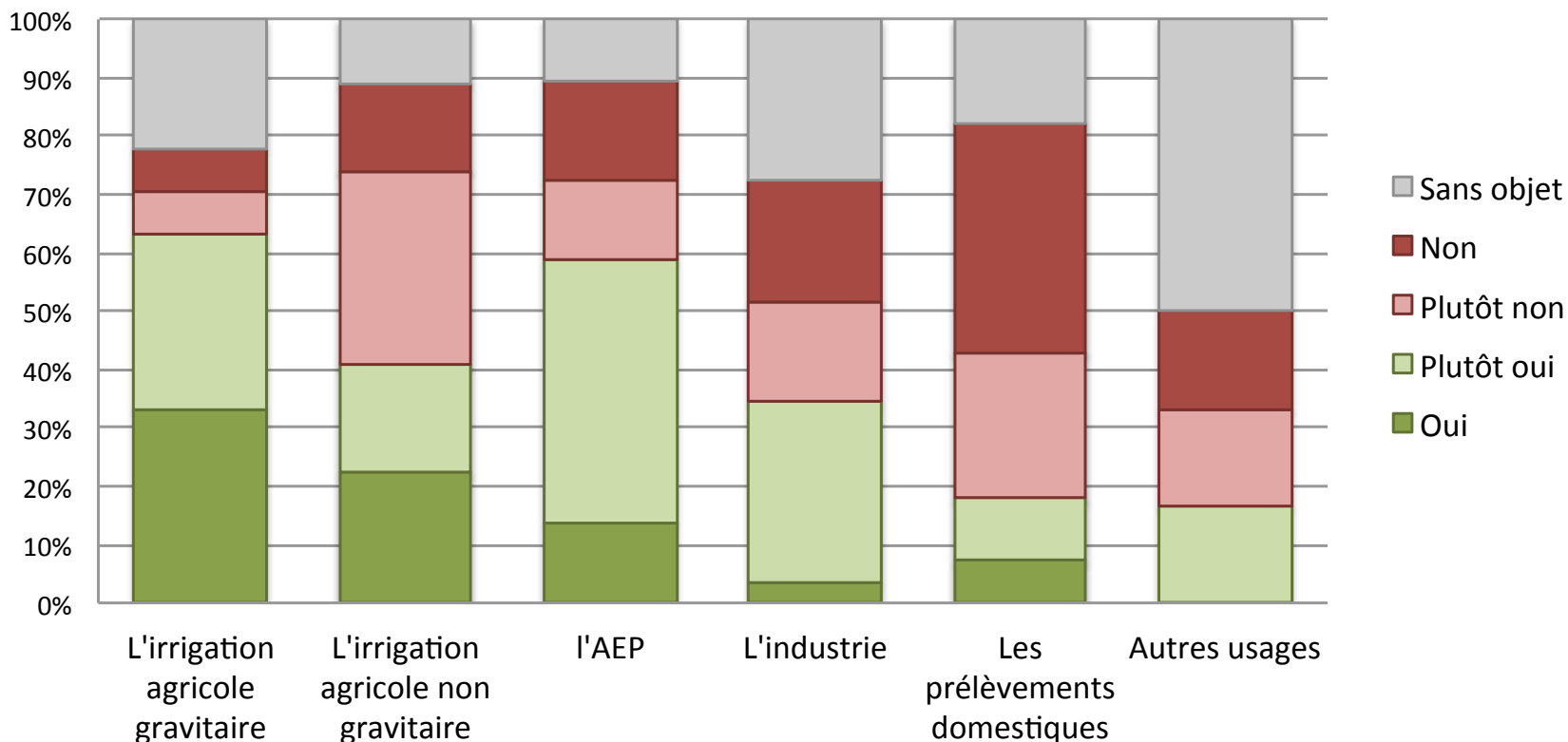


Quels sont selon vous les principaux leviers pour que les actions affichées aient de bonnes chances de se réaliser ?



Les principaux résultats de l'évaluation : SQ3 (freins et leviers)

Pensez-vous que ces révisions liées au PGRE sont ou seront un levier important pour faire baisser les prélèvements de :



Synthèse des conclusions sur la Corse

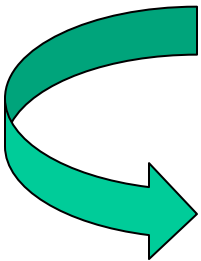
- ❑ **Une gestion de l'eau indissociable de la question du développement économique**
 - Ce qui est vécu comme « un retard d'équipement » rend impossible de dissocier prise en charge de l'eau et développement
 - 2 conceptions du développement co-existent ou s'opposent :
« aménagement » l'eau est une contrainte ou « éco-développement » l'eau est une ressource
- ❑ **Une perception de l'eau « abondante », pas de conscience du déficit**
- ❑ **Une faible structuration des acteurs (AEP, agri, enjeux eau)**
- ❑ **Un déficit de connaissance sur les milieux et les prélèvements**
- ❑ **Une politique de gestion quantitative en construction**

Les recommandations issues de l'évaluation

Contexte d'élaboration du 11^{ième} programme

❑ Un contexte financier nettement plus contraint

- Abaissement du plafond des redevances
- Contribution annuelle Parcs Nationaux via AFB et ONCFS accrue
- Un reste à payer important du fait de la dynamique des aides à la fin du 10^{ième} programme



Une capacité globale d'intervention en baisse de près d'un tiers
Un enjeu d'efficience

❑ L'adaptation au changement climatique comme priorité majeure et transversale

- Recherche de solutions innovantes
- Approche globale de l'adaptation à l'échelle des territoires

Contexte d'élaboration du 11^{ème} programme

Les politiques régionales de soutien de l'irrigation agricole

- ❑ **La coexistence de financements en faveur des économies d'eau et de l'extension de l'offre**
- ❑ **Avec des modalités différentes**
 - Lignes de partage selon la nature des projets (AURA)
 - Financements différents au sein des mêmes projets (Occitanie)
- ❑ **Le PDR ne permet pas de couvrir tous les besoins et n'est pas une politique facile à faire évoluer**
 - Financement des études
 - Financement de l'animation
 - Financement de l'appui aux ASA

Pour le bassin RM, 5 grands enjeux pour l'avenir découlent des résultats

- ❑ **Garantir le retour à l'équilibre** (*5 recommandations*)
- ❑ **Entretenir la dynamique de mobilisation** (*4 recommandations*)
- ❑ **Traiter la diversité des situations** (*3 recommandations*)
- ❑ **Conforter la priorité aux économies d'eau** (*4 recommandations*)
- ❑ **Améliorer l'efficacité de la politique** (*3 recommandations*)



Enjeu n°1 : garantir le retour à l'équilibre

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Reformulation	Commentaire <i>(élément de contexte en italique)</i>
R1. Préciser une procédure de révision des PGRE	AE, DREAL Bassin		
R2. S'assurer de la mise en œuvre de la dernière étape réglementaire (RAP)	Etat local		Prioriser la révision réglementaire sur les autorisations des usages industriels et agricoles les plus consommateurs en eau
R3. Définir et instruire des indicateurs pour mesurer le retour à l'équilibre	DREAL Bassin, AE, AFB, acteurs de terrain	Définir et instruire des indicateurs pour évaluer la situation par rapport à l'équilibre	
R4. Consolider à l'échelle bassin RM la connaissance des prélèvements, des efforts engagés en termes d'économies d'eau	DREAL Bassin, AE, AFB, acteurs de terrain		Nécessité de disposer des volumes de prélèvements au pas de temps mensuel, voire plus fin si possible. L'idée est de ne pas refaire la mécanique EVP-PGRE mais de viser l'actualisation des informations en y intégrant les effets du changement climatique
R5. Améliorer la synergie avec les autres politiques en faveur des milieux	Acteurs locaux		En s'appuyant sur une méthodologie à construire au niveau du bassin. <i>En lien avec une approche transversale d'adaptation au changement climatique</i>



Enjeu n°2 : Entretenir la dynamique de mobilisation

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Commentaire <i>(élément de contexte en italique)</i>
R6. Conforter le financement de l'animation	AE	Il faut conforter l'animation sans laquelle les progrès resteront limités, et renforcer l'accompagnement technique (ASA, collectivités locales). <i>Viser l'efficience des aides</i>
R7. Généraliser l'approbation préfectorale des PGRE	Etat local	Acte symbolique au fondement juridique tenu
R8. Donner de la visibilité à la politique à travers des évènements et de la communication sur ses résultats	Bassin et local	Les deux niveaux de communication sont nécessaires
R9. Harmoniser la politique d'utilisation des arrêtés sécheresse	Etat local, Etat bassin	Sujet délicat mais indispensable pour la cohérence de l'action publique (RG/RD, amont/aval...)



Enjeu n°3 : Traiter la diversité des situations

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Commentaire
R10. Doter les territoires orphelins d'une capacité d'animation	AE, Etat local, acteurs locaux	Recommandation fille de la 6. L'appropriation locale passe par l'implication des acteurs locaux.
R11. Rechercher des solutions pour les situations complexes	Organismes de recherche, acteurs locaux, structures économiques, régions....	Concerne des territoires ayant de très faibles marges de manœuvre, tant pour les économies d'eau que pour les possibilités de substitution. Un important travail de recherche agronomique, d'appropriation par les exploitants, d'ajustement de filière, s'impose si l'on souhaite un développement de ces territoires. Un accompagnement spécifique serait souhaitable.
R12. Initier une dynamique d'amélioration de la connaissance dans les territoires en équilibre précaire avant de leur donner accès aux aides	DREAL Bassin, AE, AFB, acteurs de terrain	Recommandation fille de R3

Enjeu n°4 : Conforter la priorité aux économies d'eau

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Reformulation	Commentaire <i>(élément de contexte en italique)</i>
<p>R13. Travailler des argumentaires et les diffuser dans les médias et</p> <p>R16. Développer des liens avec la politique d'éducation à l'environnement (sensibilisation aux économies d'eau)</p>	AE, acteurs de terrain	Travailler les argumentaires de communication autour de l'économie d'eau en développant les questions économiques de cette politique	<p>Le comité suggère de réunir et de reformuler les deux recommandations en une seule.</p> <p><i>En lien avec une approche transversale d'adaptation au changement climatique</i></p>
R14. Faire valoir la priorité aux économies d'eau dans les PDR	Régions avec AE et Etat régional		<p>La Région est cheffe de file du développement économique et autorité de gestion des fonds européens.</p> <p>La concertation avec les instances régionales est une nécessité dans un objectif de recherche de cohérence et de synergie entre les politiques. <i>Articulation avec la mise en œuvre des PDR régionaux</i></p>
R15. Traduire la priorité aux économies d'eau dans les aides de l'Agence	AE		<p>L'incohérence des redevances irrigation gravitaire / par aspersion devra être gommée pour éviter la critique en cas de conversion.</p> <p>Il est souhaitable que les instances du bassin demandent un effort de réduction de consommation associé aux projets de substitution (par retenues ou transfert) à articuler avec la politique d'économie d'eau à l'échelle de chaque PGRE.</p>



Enjeu n°5 : Améliorer l'efficacité de la politique

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Commentaire (élément de contexte en italique)
R17 : Orienter davantage les aides sur l'usage agricole	AE	<i>Viser l'efficacité des aides</i>
R18 : Resserrer les plafonds d'aides	AE	<i>Viser l'efficacité des aides</i>
R19 : Garantir la mise en œuvre des actions agricoles des PGRE	AE	<i>Pour articuler avec la mise en œuvre des PDR régionaux</i>

Deux enjeux pour la Corse :

renforcer les conditions d' une mobilisation des acteurs locaux
et concevoir des projets de territoire « PGRE » selon des
approches ad hoc par territoire

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Reformulation	Commentaire
C1. Définir les zones en déséquilibre dans le SDAGE Corse et attacher à ce zonage la mise en place d'une démarche connaissance – élaboration de projet de territoire	Comité de bassin Corse		
C2. Développer une culture de la rareté de l'eau et des nécessaires économies d'eau	CTC et acteurs locaux		
C3. Améliorer la connaissance	CTC, AE	Améliorer la connaissance de l'eau et des milieux aquatiques associés et la diffuser	
C4. Définir des stratégies d'approche des territoires pour faire émerger des projets de territoire	CTC et acteurs locaux		Même sur les territoires pour lesquels une stratégie de développement de la ressource est envisagée, une stratégie collective paraît utile pour anticiper les évolutions de la demande
C5. Mettre en place une animation locale	CTC		



Avis global du comité d'évaluation sur l'évaluation

- ✓ Une politique de bassin sur la gestion de la ressource en eau **sur RM très participative**, avec des bases solides pour être efficace (EVP, PGRE) et peu de recours aux instruments réglementaires
- ✓ Les recommandations sont à adapter à la grande **variabilité du bassin RM** et à une prise de **conscience plus récente pour la Corse**
- ✓ La démarche d'**économie d'eau est prioritaire**, à conduire pour tous les usages de manière préventive. La substitution par transfert peut parfois reporter l'effort territorial, et ne pas être dans une logique préventive
- ✓ Des progrès restent à faire sur : la **connaissance des prélèvements**, la détermination du **débit minimum biologique** et la connaissance des **effets locaux** du changement climatique sur la ressource et la demande en eau
- ✓ L'adaptation au changement climatique, élément de contexte au départ, devient un élément structurant de cette politique de bassin / ou est à mieux prendre en charge par les acteurs du domaine de l'eau

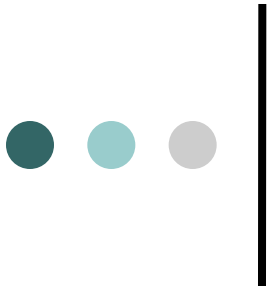


ACTUALISATION DES INFORMATIONS
SUR LA POLITIQUE ET PISTES DE
REFLEXION



QUESTIONS

ECHANGES



Annexes



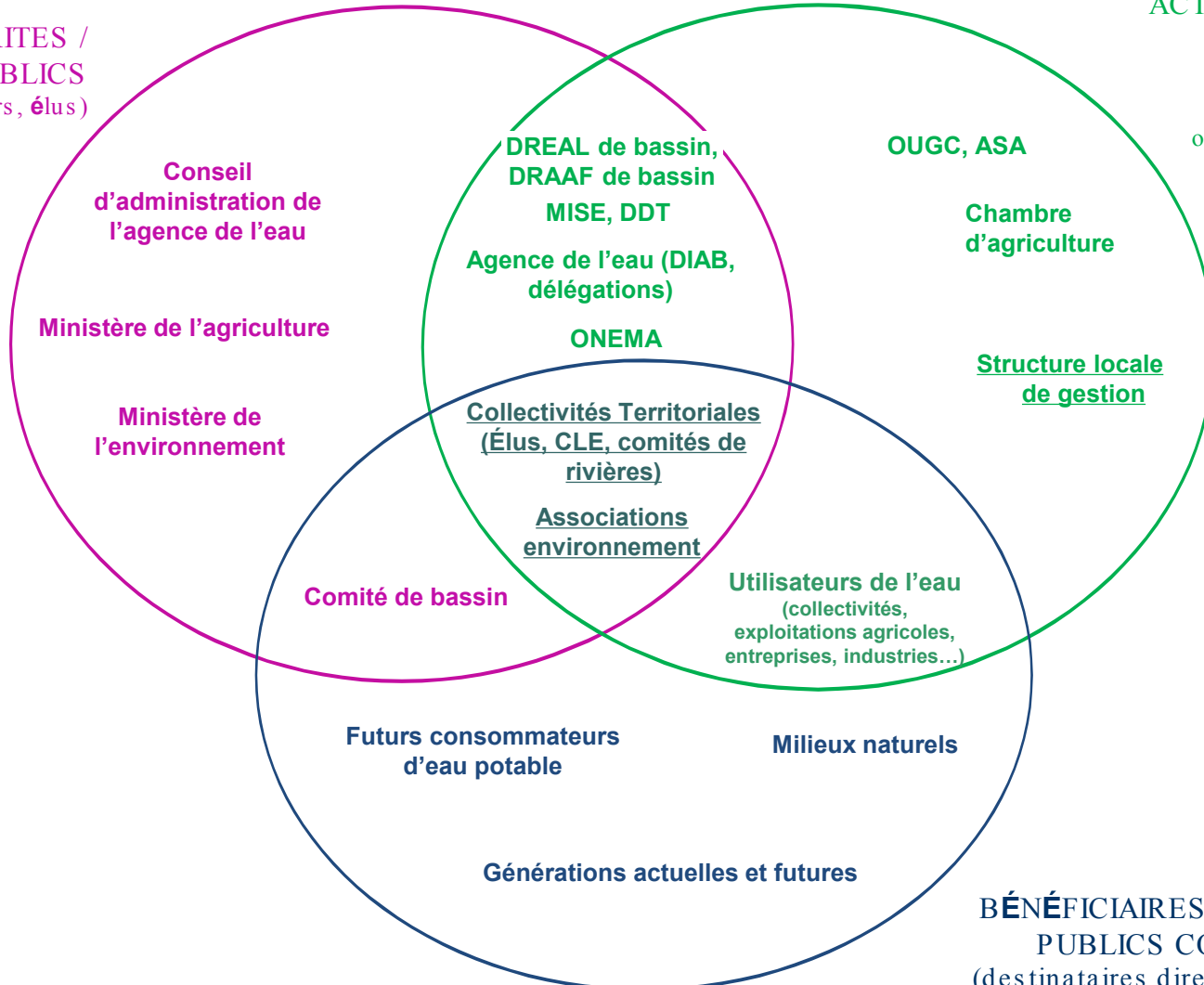
Le comité d'évaluation indépendant

- Composé de membres *intuitu personae*

MISSION / DOMAINE D'EXPERTISE	NOM	STRUCTURE
Président du comité Evaluation et politique nationale	Nicolas FORRAY	CGEDD
Collectivité porteuse de projet Economie d'eau	Brice LE DILOSQUER	Communauté urbaine de Creusot Monceau
Recherche	Eric SAUQUET	IRSTEA
Association des acteurs, environnement	Florence DENIER PASQUIER	CESE
Agriculture	Luc SERVENT	Président de l'association des chambres d'agriculture de l'Arc atlantique, de la CA de Charente Maritime
Evaluation des politiques publiques	Denis PAILLARD	Professeur associé INP, ENSA, consultant

Les acteurs concernés par la politique de réduction des déficits de la ressource en eau

AUTORITES / RESPONSABLES PUBLICS
(financeurs, décideurs, élus)



BÉNÉFICIAIRES / IMPACTÉS / PUBLICS CONCERNÉ
(destinataires directs et indirects)

Le secrétariat technique et les structures à interroger

Objectif	Structures / personnes sollicitées
Suivi de l'évaluation	<p>Secrétariat technique (9 personnes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau (référente évaluation des politiques, référent politique ressource en eau) • DREAL de bassin Rhône Méditerranée (référente gestion quantitative) • AFB de bassin • DRAAF • DDT sur le territoire Rhône Méditerranée • Structure locale de gestion • Chambre d'agriculture • Association environnement
Structures interrogées durant l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instances décisionnelles : comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, conseil d'administration ▪ Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer (Direction de l'eau et de la biodiversité) ▪ Agence de l'eau RMC ▪ Chambres d'agriculture et les organismes uniques de gestion collective (OUGC) ▪ Services de l'État (DDT, MISE...) ▪ Associations environnement, Fédérations de pêche... ▪ Collectivités territoriales ▪ Structures locales de gestion ▪ Autres agences de l'eau ▪ ...